COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2012

Le conseil municipal, dûment convoqué le 19 juin 2012, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Dominique PETRONE, maire.

<u>Etaient présents</u>: Jacky NOUET – Georges SILVESTRE – Corinne DECOLLONGE – Christophe LAMBERT - Corinne TAPONAT – Christèle JOSSERAND – Jean-Pierre FONTIBUS – Murielle BARBECOT

Excusés: Christophe COQUART – Magali TAFARO

Absents: Franck ALBANESE - Patrick DER-KEVORKIAN

Secrétaire de séance : Georges SILVESTRE

Le compte-rendu de la dernière séance n'apporte aucun commentaire.

APPROBATION DU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Conformément aux articles L 1411.1 à L 1411.18 et R 1411.1 à R 1411.6 du code général des collectivités territoriales, il est rappelé la procédure suivie dans le cadre du renouvellement du contrat de délégation du service assainissement de la commune de Saint Marcel en Dombes.

Après les négociations qui ont eu lieu le 27 avril 2012 avec les sociétés VEOLIA, Lyonnaise des Eaux et Nantaise des Eaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le choix de la Société Lyonnaise des Eaux en qualité de société délégataire du service public d'assainissement de la commune de Saint Marcel en Dombes, à compter du 1^{er} octobre 2012 et pour une durée de huit (8) ans,

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DETR

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le programme de travaux à l'école : changement des luminaires par des appareils plus performants et moins consommateurs d'énergie, amélioration de l'isolation thermique en toiture (soufflage de laine de verre) expertise de l'installation électrique de l'école et réalisation du système de chauffage. Une demande de subvention a déjà été sollicité auprès du Conseil Général.

Il donne connaissance de l'estimation financière de ces travaux se montant à 60 000 € HT et précise qu'une subvention peut être accordée par l'Etat dans le cadre de la DETR 2013.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve ces travaux et sollicite l'aide de l'Etat dans le cadre de la DETR pour la réalisation de cette opération

RAPPORT ANNUEL - SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire commente le rapport annuel sur le service de l'assainissement de l'exercice 2011.

Le présent rapport décrit les différents prestations réalisées en 2011 sur le réseau. A la suite d'une étude menée en 2010, des travaux vont être entrepris. Le but est de réduire certains dysfonctionnements en particulier la réduction des apports d'eaux parasites sur le réseau d'assainissement. Ce rapport indique aussi le coût annuel de l'assainissement pour la population de St Marcel.

Le rapport n'est pas adopté à l'unanimité moins un.

Cause évoquée : ce rapport est arrivé deux jours avant la séance du conseil municipal et manque d'explications de la part du fermier.

QUESTIONS DIVERSES

A la demande de Monsieur PETRONE, Monsieur JOUD (intervenant extérieur) présente la nouvelle réforme de l'urbanisme en date du 1^{er} Mars 2012 relative à la disparation du mode de calcul de surfaces habitables (SHOB et SHON) initiales pour le nouveau mode de calcul « Surface de plancher » et « Emprise au sol » dans les procédure de déclaration préalable et permis de construire.

Dominique PETRONE

Fait part du désir de la Communauté de Communes Centre Dombes pour le projet de création de « microcrèches » sur les communes de Mionnay, Saint André de Corcy et Villars les Dombes, évoqué lors du dernier conseil communautaire.

SPANC : de la compétence de la Communauté de Commune Centre Dombes, Le Service Public d'Assainissement Non Collectif chargé de contrôler la conformité et le bon fonctionnement sur la commune est mieux accepté par les foyers disposant d'un système d'assainissement autonome.

L'entreprise en charge du changement de la clôture de l'école a passé commande auprès du fournisseur Normaclo du modèle de clôture barreaudée Oobamboo.

Georges SILVESTRE précise que la couleur retenue est celle présenté dans le catalogue fournisseur RAL 6018.

Jacky NOUET

La municipalité va proposer aux commerces de la commune, l'inscription à une opération commerciale du 17/10 au 27/10, en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie.

L'achat des kits publicitaires serait pris en charge par la Mairie.

Intervention de Murielle BARBECOT, qui propose d'intégrer dans cette opération le Salon de coiffure.

Fait part d'une opération « Défi famille » pour les économies d'énergie sur échantillon de 15 à 20 foyers. Intervention de Murielle BARBECOT, qui propose de faire plutôt une information au sein de la commune et sensibiliser les familles.

L'emplacement du 3ème défibrillateur cardiaque a été défini au centre du village vers la chaufferie de l'église.

Une formation à l'usage de ces appareils aura lieu le samedi 22 septembre de 10h à 12h.

La Communauté de Communes Centre Dombes proposera d'ici peu la vente de containers à ordures.

Corinne DECOLLONGE

Demande ou en est l'installation d'internet à l'école.

Georges SILVESTRE précise qu'il faut encore recontacter le correspondant de la CAMIF ou le routeur d'accès internet sécurisé a été acheté, pour voir avec l'Académie de Versailles qui gère les accès internet autorisés pour les écoles ce qui bloque encore l'accès internet de notre école.

A la demande de Mme COLLAUDIN une ligne téléphonique France Télécom doit être présente car en cas d'incident à l'école si l'électricité est coupée, il faut pouvoir appeler ou/et être appelé depuis un poste téléphonique basique ne dépendant pas d'une alimentation électrique pour fonctionner.

Madame COLLAUDIN signale que la téléphonie sur IP ne fonctionne pas bien ou pas du tout.

Georges SILVESTRE propose qu'un contact soit pris avec la Hotline Free pour déclencher un ticket d'incident et ainsi qu'ils fassent une demande auprès de France Télécom pour un contrôle de la ligne.

Fait part qu'il y a pour le moment 142 élèves inscrits pour la rentrée prochaine.

Lors de la commission scolaire il a été rapporté que les frais de fonctionnement pour un élève habitant en dehors de la commune s 'élèvent à 580,65 €.

La commission communication a contacté l'imprimerie OFFSET à Péronnas pour la réalisation du bulletin municipal 2013. Un devis d'un montant de 2980 € a été proposé pour un nombre de 650 exemplaires. Les encarts publicitaires des entreprises, couvrant largement ce montant seront proposé aux mêmes prix qu'en 2012.

Corinne TAPONAT

Propose une réflexion sur l'idée « 1 naissance – 1 arbre », un panel d'essences prédéfinies peut être proposé aux familles.

Christèle JOSSERAND

Fait part de la dernière réunion de l'ADMR et signale que l'association est déficitaire.

La séance est levée à 23 heures 20.